

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

**PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1221

présenté par

Mme Rabault, Mme Pic, Mme Santiago, Mme Thomin, M. Aviragnet, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette,
M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit,
Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rouaux, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud et
M. Vicot

ARTICLE 3

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 3 :

«

(En milliards d'euros courants)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Total 2024-2030
Crédits de paiement de la mission « Défense »	48,24	52,54	56,84	59,94	62,94	65,94	68,94	415,36
Variation	+ 4,3	+4,3	+4,3	+3,1	+3	+3	+3	

»

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à modifier la trajectoire financière proposée par le Gouvernement afin que l'augmentation des crédits soit concentrée en début de programmation.

En effet, à l'instar de l'actuelle loi de programmation militaire, l'augmentation des ressources budgétaires prévue par le Gouvernement est plus forte à la fin de la période couverte (augmentation annuelle de 4,3 milliards d'euros en 2028, 2029 et 2030) qu'au début (augmentation de 3,1 milliards d'euros en 2024 puis de 3 milliards d'euros en 2025 et 2026).

Pourtant, ainsi que l'a souligné dans son avis le Conseil d'Etat, les chiffres présentés au-delà de 2027 « sont affectés de nombreux aléas ».

Cet amendement vise donc inverser la trajectoire budgétaire, afin que les augmentations de crédits les plus fortes interviennent sur les 3 premières années de la présente programmation, de 2024 à 2026.